

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-19129 / 100300
Fixit SA, 1880 Bex
fabrication de plâtre.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.11.2011–31.10.2014 (Renouvellement)
- 11-19196 / 100723
Crema S.A., 1052 Mont-sur-Lausanne
fabrication yaourt
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
01.09.2011–31.08.2014 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-19146 / 111413
Barclays Bank (Suisse) SA, 1224 Chêne-Bougeries
département IT (service informatique) - Service helpdesk: interventions lors de problèmes techniques sur les équipements et applications IT de l'entreprise.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.09.2011–31.08.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-19191 / 112521
Oléoduc du Rhône SA, 1932 Boverrier
service de maintenance: interventions lors de problèmes techniques sur la station de décompression de l'oléoduc du Rhone.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.10.2011–30.09.2014 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

13 septembre 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail